AR Prefecture
047-254702491-20261027-26_148_D-AU
Reçu le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

4ème trimestre (Phase 3)

Opérations d'eau potable et d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L 2224-8 concernant les services Eau Potable et Assainissement Collectif ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 ;

VU le Règlement Intérieur de Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndical EAU47 n°21_076_C du 21 novembre 2021 ;

VU la délibération n°26_030_C en date du 21 mai 2026 installant le Comité Syndical avec l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau ;

VU la délibération n°26_039_C du 21 mai 2026 déléguant à Madame la Présidente, toutes décisions concernant l'approbation des plans de financement et la sollicitation des subventions et demandes de participation ;

VU l'extrait du plan pluriannuel d'investissement 2025-2026 pour l'Eau Potable et l'Assainissement ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment celle du 12ème Programme d'investissement Eau 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest, pour la réalisation de ces opérations :

AR Prefecture
047-254702491-20261027-26_148_D-AU
Reçu le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026

Territoire	Opération	Montant estimatif	Taux demandé
OPERATION ASSAINISSEMENT			
NDM	BEAUPUY Réhabilitation réseau EU suite au diagnostic	598 000,00€	Taux Max en vigueur
SDL	AIGUILLON Réseau de transfert vers la nouvelle STEP	2 015 000,00€	Taux Max en vigueur
LA47	FUMEL Réhabilitation réseau EU VC 106 – Phase 1 tranche 2	635 000,00€	Taux Max en vigueur
OPERATION EAU POTABLE			
AL	**Territoire ALBRET** Mise en place de compteurs de sectorisation (tr 2)	265 000,00€	Taux Max en vigueur
LA47	**Territoire LOT AMONT 47** Mise en place de compteurs de sectorisation	145 000,00€	Taux Max en vigueur
NDL	**Territoire NORD DU LOT** Mise en place de compteurs de sectorisation	177 000,00€	Taux Max en vigueur
SDL	**PRAYSSAS** Renouvellement réseau fuyard secteur LAQUEILLE	800 000,00€ Plafond AEAG	Taux Max en vigueur
ALB	**Forage Bruch 2 – Commune de BRUCH** Diagnostic de forage	17 000,00€	Taux Max en vigueur
PDL	**Puit de Lagagnan – Commune de POMPOGNE** Diagnostic de forage	10 000,00€	Taux Max en vigueur
NDL	**Forage de Malaret– Commune de BOUDY BEAUREGARD** Diagnostic de forage	15 000,00€	Taux Max en vigueur
NDM	**Forage Peyrouille – Commune de VIRAZEIL** Diagnostic de forage	14 000,00€	Taux Max en vigueur
SDL	**Forage du Mail – Commune de ST ANTOINE DE FICALBA** Diagnostic de forage	30 000,00€	Taux Max en vigueur
SDL	**Forage de Néguenou – Commune de PRAYSSAS** Diagnostic de forage	19 000,00€	Taux Max en vigueur

La Présidente,

DÉCIDE de solliciter, en vue de financer ces projets, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest, au taux maximum en vigueur ;

DÉCIDE de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de l'Agence de » l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

AR Prefecture

047-254702491-20261027-26_148_D-AU
Reçu le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026

DIT, qu'en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 27 Octobre 2026
Pour extrait conforme au registre

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC